

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 mai 2023

n° 064-23 C

Objet : *RS - Demande d'arrêté d'ouverture d'enquête publique pour la protection des captages de Fontaine Noire à Aillon-le-Jeune, Pré Paissard à Aillon-le-Vieux et Cornes à Lescheraines*

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fresso - de Daniel Bouchet à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Benoît Perrotton à Sylvie Koska - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 12

Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Claire Plateaux - Damien Regairaz - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 11 mai 2023

délibération n° 064-23 C

objet **RS - Demande d'arrêté d'ouverture d'enquête publique pour la protection des captages de Fontaine Noire à Aillon-le-Jeune, Pré Paissard à Aillon-le-Vieux et Cornes à Lescheraines**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que la protection des captages d'eau potable est définie par le code de la santé publique, qui impose notamment la mise en place de périmètres de protection pour tous les captages, puits ou sources destinés à la consommation humaine.

En effet, une déclaration d'utilité publique est indispensable pour autoriser les prélèvements d'eau, acquérir les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate, grever de servitudes légales les terrains compris dans les périmètres de protection rapprochée et éloignée, afin de préserver les points d'eau contre les différentes sources de pollution.

Dans ce cadre, un dossier d'enquête publique a été établi en vue de l'obtention d'une déclaration d'utilité publique pour les captages d'eau potable :

- de Fontaine Noire sur la commune d'Aillon-le-Jeune,
- de Pré Paissard sur la commune d'Aillon-le-Vieux,
- de Cornes sur la commune de Lescheraines.

Il est à présent nécessaire de solliciter le préfet de la Savoie afin qu'il prescrive l'ouverture d'une enquête publique sur la base de ce dossier.

En conséquence, il est proposé de transmettre le dossier d'enquête à l'Agence régionale de santé (ARS), chargée par le préfet de la mise en œuvre de la procédure de déclaration d'utilité publique des captages d'eau potable, et notamment cette phase d'enquête publique.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite le préfet de la Savoie en vue de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique concernant la protection des captages d'eau potable de Fontaine Noire à Aillon-le-Jeune, Pré Paissard à Aillon-le-Vieux et Cornes à Lescheraines,

Article 2 : s'engage à poursuivre la procédure jusqu'à son terme,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la procédure.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **064-23 C**

Objet de l'acte : RS - Demande d'arrêt d'ouverture d'enquête publique pour la protection des captages de Fontaine Noire à Aillon-le-Jeune, Pré Paissard à Aillon-le-Vieux et Cornes à Lescheraines

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 7 - Actes spéciaux et divers

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29400H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29400H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023